

Les réalités de l'«espace public européen»

Olivier Baisnée, Institut d'études politiques (IEP) de Rennes (CRAPE)

La référence à l'espace public, si elle émaille nombre de réflexions sur l'Union européenne et sa difficile légitimation, reste extrêmement problématique. Trop souvent incantatoire, l'appel à la notion formalisée par Habermas¹ peine à se réaliser en termes de recherches empiriques. Trop souvent également, ces considérations restent prisonnières d'une vision «géographique» de l'espace public européen qui suppose que les frontières de celui-ci épouse celles de l'UE. À celle-ci on souhaite substituer une conception davantage sociologique qui prenne mieux la mesure des groupes sociaux effectivement mobilisés autour des questions européennes.

L'idée qu'existe une «opinion publique européenne» que semble attester la création d'une institution comme Eurobaromètre et la mise en scène scientifique² dont bénéficient les résultats qu'elle produit, suppose des conditions minimales au nombre desquelles figurent en bonne place celle d'un espace public qui lui corresponde et assure justement la formation d'une telle opinion. Si l'on souhaite se départir d'une approche stratosphérique et uniquement normative de l'espace public³, il faut alors s'interroger sur ses conditions sociales de possibilité. Il convient, en effet, de se demander ce que suppose, bien souvent de manière non explicite, la prétention à présenter des résultats censés donner une indication de l'opinion des européens sur les domaines considérés. En d'autres termes, il convient de prendre au mot les représentations (savantes ou non) de l'«opinion publique européenne» et de questionner, à l'échelle de leurs propres pré-requis intellectuels, les fondements théoriques de la production de ces données empiriques.

À bien des égards, l'Union européenne reste un système politique «de papier⁴» qui, pour reprendre le terme d'un

journaliste du *Financial Times*, s'adresse à un «public» qui «n'est pas là⁵». Par conséquent, la démesure qu'il y a entre les quelques 550 correspondants originaires des pays membres et les 380 millions de citoyens européens est une des tensions majeures que doit gérer l'UE⁶. En effet, c'est d'eux que dépend largement l'information à propos de l'UE pour ceux qui en sont les ressortissants.

Plus justement, l'Union européenne a un public et même une «opinion publique» mais qui prennent la forme – aujourd'hui disqualifiée⁷ – qui est tenue pour caractéristique du XVIIIe siècle⁸, elle d'un cercle d'acteurs «éclairés» dotés d'une compétence politique et d'une capacité critique qu'ils exercent à l'endroit de ce système politique et de ses acteurs. Au nombre de ces acteurs, on compte, notamment, les correspondants accrédités auprès de l'UE dont l'un des attributs de la compétence professionnelle est d'être extrêmement bien informés sur les affaires européennes.

À observer le fonctionnement du corps de presse accrédité auprès des institutions de l'UE, il apparaît qu'à la différence du niveau national, la compétence politique qu'acquière les correspondants, sous l'effet d'une double socialisation (professionnelle et politique), n'induit pas que cette capacité à porter des jugements politiques sur l'UE se traduise dans leur production. On pourrait dire, très largement, que cette compétence politique «reste» à Bruxelles et que, si elle leur sert à comprendre l'actualité qu'ils couvrent, elle est de peu de secours dès lors qu'il s'agit de produire de l'information à destination d'audiences et de rédactions restées nationales pour qui⁹ tout cela relève de la «cuisine interne» et n'est pas susceptible de «parler» aux lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs.

Les réalités
de l'«espace public européen»

Olivier Baisnée

«L'espace public européen n'existe pas»

L'acteur qui pastiche, sans le savoir probablement, un célèbre article de Pierre Bourdieu est un de ceux qui sont les plus à même d'évaluer les réalités de l'«espace public» européen. Porte-parole d'un commissaire européen, il sait combien les communications qu'il délivre restent tributaires des configurations nationales qui contraignent les correspondants à Bruxelles à traduire les informations qu'ils reçoivent en des termes qui fassent sens pour leurs audiences et, en premier lieu, pour leurs rédactions.

«L'espace public européen n'existe pas car il est fragmenté en sous-espaces nationaux auxquels correspondent des corps nationaux de journalistes. [...] Si je parle d'EDF par exemple, je ne dirais pas la même chose aux Italiens et aux Français [...] Comment dépasser ce problème d'absence d'espace public ? Nous n'avons pas la solution. Ce n'est pas à nous de changer de méthodes de communication pour que cela touche les gens... On pourrait sans doute faire les choses un peu mieux. Mais je ne suis pas sûr que les journalistes soient plus intéressés tant ils sont marqués par le poids de leurs rédactions qui restent elles-mêmes centrées sur l'actualité nationale¹⁰.»

Ce même porte-parole poursuit d'ailleurs en indiquant que «tant qu'il n'y a pas d'espace public européen, de grand débat public européen avec des conflits européens puisque c'est ça qui intéresse la presse, tant qu'il n'y a pas de pouvoir, pas d'enjeux, la presse restera nationale. [...] Qui est le commissaire qui communique le moins, en tant que présence physique, etc., mais qui sort des communiqués de presse quasiment tout le temps et qui est coté partout – alors qu'il ne communique pas – comme le plus grand communicateur ? C'est le commissaire à la concurrence, Mario Monti. Parce que ses sujets sont des conflits : la Commission attaque des États ou des entreprises. C'est des sujets qui marchent. À côté, l'efficacité énergétique des bâtiments... [...] L'agriculture, c'est bien quand on a la vache folle. Voilà un sujet qui a marqué les 15 pays. Beau sujet. La chute de la Commission, très beau sujet : un vrai conflit avec menaces, un Parlement qui hésite : «Je desti-

tue, je ne destitue pas»... donc un conflit¹¹.»

Ces interrogations conduisent à se demander quelles sont la nature et les frontières des groupes qui disposent de la compétence politique nécessaire, en matière européenne, à l'expression de jugements politiques¹², plutôt qu'à postuler l'égalité de compétence et l'égalité d'intérêt des Européens sur et pour ces sujets. En d'autres termes, ces interrogations invitent à s'interroger sur les groupes qui ont un intérêt à s'intéresser à des questions qui sont, de ce point de vue, encore plus discriminantes selon les groupes sociaux que ne le sont les enquêtes d'opinion traditionnelles. En matière européenne, il est par ailleurs très difficile d'affirmer que, selon le pays où l'on se trouve, l'on parle bien de la même chose, y compris lorsque le sujet est commun à tous les pays membres. Enfin, sauf à n'envisager l'espace public que dans sa version minimaliste d'une seule mise en visibilité publique, cela suppose l'idée d'un débat, qu'existe une inter-connaissance ou, à tout le moins, une inter-visibilité des points de vues en présence. Autant de conditions qui ne sont pas remplies à l'échelle européenne. Ou plutôt, qui le sont, mais sous une forme qui diffère de celles que prétendent enregistrer les sondages, ce qui invalide toute prétention à faire «parler» les citoyens européens de thèmes supposés communs.

En supposant que tous les répondants aux enquêtes d'opinion européennes disposent d'une compétence égale à répondre aux questions que posent ces enquêtes d'opinion, qu'ils parlent tous, quelles que soient leurs caractéristiques sociales ou leur nationalité, de la même chose lorsqu'ils y répondent, et, bien souvent, en agrégeant les données au niveau européen sous la forme d'énoncés performatifs du type «les Européens pensent que...», «les Européens sont opposés à...», les sondages Eurobaromètre réalisent une double opération. Ils font exister et «parler» l'opinion européenne. Ils évacuent, en agrégeant les données nationales, les questions relatives à l'interconnaissance des points de vues¹³, c'est-à-dire qu'alors (ou peut-être parce que) qu'«espace public» et «opinion publique» sont, pour les théoriciens et les praticiens du premier comme de la seconde, intimement liés¹⁴, les opérations statistiques d'Eurobaromètre font «comme si» le premier existait pour justifier que l'on présente des données modélisant la seconde.

Olivier Baisnée

Les réalités
de l'«espace public européen»

Les correspondants parlent entre eux et de manière quotidienne de la même chose car ils suivent au moins le même agenda institutionnel. Ils font partie des rares acteurs qui ont la compétence politique pour exprimer un jugement sur les questions communautaires ; compétence qu'ils partagent avec les institutions et les acteurs politiques, administratifs et privés (lobbyistes, consultants et experts communautaires) européens. Pour autant, les logiques de production de l'information dans lesquelles ils sont pris les amènent à réinsérer ce qu'ils disent dans des cadres nationaux d'interprétation. Cela a pour effet de fragmenter les publics nationaux et de diffracter des questions, supposées communes, en autant d'agendas qu'il y a de pays membres. Pour le dire rapidement, les Européens n'entendent pas, ne lisent pas et ne voient pas la même «Europe» au même moment. Les intérêts très distincts des groupes nationaux de correspondants en fonction des thèmes qui apparaissent en salle de presse ne sont que les répercussions de phénomènes sociaux et économiques beaucoup plus larges. Ainsi, les questions de quotas de pêche ou la réforme de la législation bancaire passionnent les journalistes britanniques parce qu'elles résonnent fortement avec la structure économique de leur pays et la manière dont s'organise la compétition politique nationale. Certains correspondants ne viennent ainsi suivre les conférences de presse que lorsque ces questions sont abordées. alors que d'autres désespèrent au même moment que l'on passe à autre chose. Plusieurs études quantitatives de la presse ou la télévision européennes ont montré combien les contenus à destination des audiences étaient distinctes d'un pays à l'autre¹⁵. La simple consultation de revues de presse portant sur des périodes de temps et des événements similaires permet de se rendre compte à quels points les intérêts journalistiques sont très distincts.

À ce cloisonnement, s'ajoute l'imposition de problématiques institutionnelles dominantes dans la construction des questionnaires qui font que, encore plus que dans le cadre de sondages nationaux, ces enquêtes posent des questions que personne, en dehors de Bruxelles, ne se pose. Dans la mesure où le travail politique de traduction et de mobilisation sur les questions communautaires, outre qu'il est très variable dans sa forme, ne s'effectue

que marginalement au niveau national, qu'il n'existe que peu ou pas de débat sur l'Europe qui emprunte les termes que mettent en scène ces sondages, on peut se demander avec quels moyens se stabilisent les jugements enregistrés. Renvoyer à la méconnaissance des répondants¹⁶ et, dans un deuxième temps souvent, à la responsabilité des «médias» dans ce manque d'information, c'est oublier justement que le périmètre social où ces questions sont pertinentes est très limité et très spécifique.

Un espace public «orléaniste» ?

Alors que, pour nombre d'Européens, les décisions semblent venir de nulle part, ou plutôt de «Bruxelles», entendu comme synonyme vague et sans signification des institutions communautaires, les journalistes accrédités, une fois la grammaire du fonctionnement des institutions communautaires assimilée, sont à même de comprendre les enjeux, de repérer les acteurs et les problèmes qui entourent une décision et de l'interpréter. Ce qui distingue sans doute l'élite européenne de Bruxelles, c'est certainement cet intérêt sans commune mesure pour la chose européenne. Le décalage, maintes fois souligné par les correspondants, existant entre le nombre et l'importance (en termes de répercussion) des décisions prises au sein du système institutionnel et politique communautaire et son absence de visibilité et de connaissance au sein des publics nationaux, n'existe pas à Bruxelles. L'«élite communautaire» est en effet extrêmement bien informée sur les affaires européennes comparativement aux populations au sein des États membres. L'existence d'une importante presse spécialisée essentiellement lue au sein du monde communautaire constitue l'une de ces particularités. Ainsi, la lecture du *Financial Times*, de l'éditorial et des bulletins de l'*Agence Europe*, la consultation de *European Voice* et de *The Bulletin* font partie du mode de vie de l'élite européenne. Ces lectures très spécifiques qui ne s'adressent de facto qu'à ceux qui sont à même d'en comprendre le contenu, semblent en effet trop «exotiques» pour dépasser le cercle des «initiés».

Ainsi, lorsque le magazine français *L'Expansion* a voulu

Les réalités
de l'«espace public européen»

Olivier Baisnée

évaluer la popularité des différents commissaires, comme la presse le fait pour n'importe quelle personnalité politique, la question de l'échantillon s'est posée. Si le coût de l'organisation d'un sondage à l'échelle européenne rend difficile la réalisation de telles enquêtes, le problème majeur semble avoir tenu au fait que les commissaires sont généralement de parfaits inconnus pour la plupart des Européens, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qui ont su s'assurer une visibilité médiatique (Emma Bonino par exemple) et (peut-être) des commissaires de leur propre pays. La plupart des sondés auraient donc été bien incapables de porter un jugement sur des personnes dont ils ne connaissent même pas le nom. Ce sont donc les correspondants auprès de l'UE que le journal a décidé d'interroger pour établir un palmarès des commissaires européens.

L'existence de ces palmarès invite aussi à revenir sur les présupposés des discours, scientifiques ou politiques, portant sur l'«opinion publique» et l'«espace public» européens, à questionner les représentations savantes qu'en ont (et en font) leurs promoteurs et à opposer aux conceptions dominantes – qui dissertent sans fin sur les «déficits» démocratiques ou de communication dont souffrirait l'Union – une vision plus réaliste et empiriquement fondée de ce qu'est la réalité de ces deux *artefacts*, devenus attributs de la démocratie «moderne».

Le paradoxe de ces palmarès qui interrogent les correspondants pour établir un classement des commissaires européens, n'est donc que relatif étant entendu que ce type de «hit-parade» politique intéresse en premier lieu les journalistes eux-mêmes. Il est par ailleurs au moins aussi fondé que les sondages qui demandent aux Européens s'ils sont favorables à une constitution européenne, à une politique étrangère commune ou s'ils estiment que leur pays bénéficie de son appartenance à l'UE¹⁷. Car les correspondants auprès de l'UE appartiennent à un groupe qui présente la particularité d'être quotidiennement au contact d'un système politique et institutionnel dont une des spécificités est de ne disposer que marginalement de personnels en dehors de Bruxelles et qui laisse à la charge des États la mise en place des mesures qu'il décide. Par conséquent, l'espace public européen est, pour le dire

comme Paul Magnette¹⁸, «orléaniste», au sens où il n'implique qu'une élite socialisée à, et intéressée par, les questions communautaires. Dans ces conditions, le corps de presse de l'UE occupe une place spécifique dans la mesure où ses membres sont supposés plus «extérieurs» et moins directement «intéressés» que les autres groupes sociaux (fonctionnaires ou lobbyistes) qui auraient pu être interrogés, et leurs réponses sont par conséquent plus «recevables». À cet égard ils figurent donc, de façon presque idéale, une «opinion publique» européenne et la salle de presse où ils se retrouvent tous les jours donne, par ailleurs, une idée de la manière dont fonctionnerait l'«espace public» à l'échelle de l'Europe que certains, hommes politiques ou journalistes, appellent de leurs vœux. Dans cette pièce sont en effet rassemblés des acteurs qui portent et expriment, à travers leurs questions, des jugements qui réintègrent les questions évoquées dans les contextes nationaux qui leur donnent sens. Qui plus est, de manière exceptionnelle, ces points de vue nationaux sur les questions communautaires sont mis en présence les uns des autres.

Dans ces conditions, les correspondants auprès des institutions européennes constituent le premier, et peut-être le seul, public de l'UE. Quotidiennement, porte-parole mais aussi commissaires ont face à eux une assistance venue les écouter, qui leur posera des questions et qui, parce qu'ils y sont professionnellement tenus, connaîtra bien les sujets évoqués, les processus dont ils sont l'aboutissement et les luttes dans lesquelles sont pris ces acteurs. Les journalistes s'enorgueillissent d'ailleurs de ce rôle qu'ils tiennent auprès d'une institution qui n'a guère d'autre voie d'accès au «public» européen.

«Les médias fonctionnent je dirais comme opinion publique des institutions européennes [...] En gros, c'est que la Commission n'a pas d'opinion publique. Un gouvernement, s'il se fâche avec sa presse, s'ils se tapent sur la gueule, genre Berlusconi en Italie par exemple (la presse écrite au moins) il a toujours la possibilité de se retourner directement vers l'opinion publique en s'adressant, par l'intermédiaire de la télévision, à son opinion publique. Alors que Prodi, si tout le monde... toute la salle de presse, tous les journalistes accrédités ici décident de lui claquer sur la

Olivier Baisnée

Les réalités
de l'«espace public européen»

tronche (il tape dans ses mains) c'est fini (rires). Parce qu'il peut pas passer au journal de 20 heures, journal européen de 20 heures qui traduit simultanément en 11 langues et demain en 20 langues...» (journaliste français presse quotidienne nationale).

Ce qui importe, c'est que la croyance en une «opinion publique» qui se réduise aux dimensions de la salle de presse ou, de manière plus extensive et réaliste, au microcosme social et politique qui gravite autour de l'UE est partagée par les acteurs de l'UE et que ce sont les membres de cette communauté politique, cette «opinion mobilisée», qu'ils tenteront de convaincre et dont ils rechercheront l'assentiment.

Par conséquent, il est au moins aussi fondé de poser les questions que posent les enquêtes Eurobaromètre à ceux qui sont les plus à même d'y répondre (et dont les journalistes ne sont qu'une partie). Bien entendu, le problème n'est jamais posé en ces termes car, compte tenu de l'importance sociale et politique des sondages d'opinion et le rôle qu'ils jouent désormais dans le jeu politique, ce serait rendre visibles les discriminants sociaux sur lesquels sont fondés l'intérêt et le soutien à (ainsi que la connaissance de) l'Union européenne.

La conséquence théorique de ce que l'on a tenté de mettre en évidence est de remettre en cause les fondements mêmes de la plupart des travaux qui prétendent étudier les formes prises par l'«espace public européen» en partant du présupposé, très fort, qu'il engloberait, de manière indifférenciée, l'ensemble des Européens. Peu ou prou, la plupart de ces études partagent l'idée d'un «espace public» à l'échelle de l'Europe dont il s'agit d'étudier les défaillances ou les potentialités. C'est-à-dire une conception purement géographique et a-sociologique de l'«espace public».

Cette mise au clair de la «réalité» de l'«espace public européen» constituait un préalable à l'étude concrète des principes qui sont au fondement de la production de l'actualité communautaire. En prenant à rebours cette question de l'«espace public européen» on évacue toute une série de questionnements «préfabriqués» et «pré-constitués» qui apparaissent inévitablement dans le sillage du concept habermassien : assiste-t-on à une convergence ? pourquoi

les divergences sont-elles si tenaces ? comment les institutions européennes peuvent-elles espérer communiquer auprès de l'ensemble des citoyens ? etc.

Notes

¹ Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot, 1978. Édition originale en langue allemande : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, éditions Hermann Luchterhand Verlag, 1962. Pour une présentation synthétique de la théorie, voir : Craig Calhoun, «Introduction : Habermas and the Public Sphere», in Craig Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, MIT Press, 1993, p. 1-42.

² Notamment à travers la publication annuelle d'enquêtes largement basées sur les données Eurobaromètres : Bruno Cautrès et Dominique Reynié (dirs.), *L'opinion européenne 2000*, Presses de Sciences Po, 2000, 220 p. ; *L'opinion européenne 2001*, Presses de Sciences Po, 2001 et, des mêmes auteurs, *L'opinion européenne 2002*, Presses de Sciences Po, 2002.

³ Pour une présentation synthétique des théories, essentiellement œuvres de philosophes, sur l'espace public européen, voir : Julien Weisbein, «La question de l'espace public européen», in Bruno Cautrès et Dominique Reynié (dirs.), *L'opinion européenne 2002*, op. cit., p. 91-108.

⁴ Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris : Éditions de Minuit, 1990.

⁵ «Inside Brussels : Who cares about the EU ?», David Bromley, *Financial Times*, 28 octobre 2002.

⁶ Le corps de presse accrédité auprès de l'UE rassemble plus de 800 correspondants venus du monde entier. Ce texte est tiré d'un travail de thèse achevé en 2003 : Olivier Baisnée, *La production de l'actualité communautaire. Éléments d'une sociologie comparée du corps de presse accrédité auprès des institutions européennes (France/Grande-Bretagne)*, thèse de doctorat en science politique sous la direction d'Érik Neveu, Université de Rennes I, novembre 2003.

⁷ Sur l'histoire des conceptions de l'opinion publique, voir : Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion*, Paris : Seuil, 1998.

⁸ Sur ces points, on y reviendra, voir : Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, op. cit., p. 41 et suivantes et Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion*, op. cit., p. 71 et suivantes.

⁹ Pour les secondes tout du moins, car on ne sait rien des premières.

¹⁰ Cité dans Marie Cousin, *Le jeu des liaisons dangereuses. Des stratégies de coopérations et de distinctions des correspondants français auprès de l'Union européenne*, mémoire de DEA de science politique, Université de Lille II, septembre 2001, p. 28-29.

¹¹ *Ibid.*, p. 99.

¹² Sur le caractère socialement discriminant et inégalement réparti de la compétence politique : Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris : Seuil, 1978, p. 63 et suivantes.

¹³ Au sens où ils ne sont jamais mis en présence les uns des autres.

¹⁴ Ils le sont également pour les praticiens. Il est ainsi significatif que ce soit l'ancien directeur du service commun d'information et très proche collaborateur de Jean Monnet, Jacques-René Rabier qui soit à l'origine (c'est lui qui propose la création lorsqu'il quitte le service d'information) d'Eurobaromètre. Cette trajectoire offre un raccourci saisissant du lien quasi-mécanique (et contestable) qui est souvent établi entre information et «espace public». Sur les enquêtes Eurobaromètre, on renvoie à l'ouvrage dirigé par Pierre Bréchon et Bruno Cautrès : *Les enquêtes eurobaromètres*, Paris : L'Harmattan, 1998.

¹⁵ Voir notamment : Claes de Vreese, «Europe' in the News. A Cross-National Comparative Study of the News Coverage of Key EU Events»,

Les réalités de l'«espace public européen»

Olivier Baisnée

European Union Politics, vol. 2, n°3, p. 283-307 ; Holli A. Semetko et Patti M. Valkenburg, «Framing European Politics : A Content Analysis of Press and Television News», *Journal of Communication*, Printemps 2000, vol. 50, n°2, p. 93-109 ; Holli A. Semetko, Claes H. De Vreese et Jochen Peter, «Europeanised Politics - Europeanised Media ? European Integration and Political Communication», *West European Politics*, vol. 23, n°4, octobre 2000, p. 121-141 ; Nicolas Hubé, «L'Union européenne à la «Une» : un cadrage difficile d'une actualité peu visible. Regard comparé sur la presse française et allemande», et Virginie Le Torrec et Guillaume Garcia, «Le cadrage médiatique de l'UE : exploration comparée des mécanismes du *frame-setting* et du *frame-sharing*» in Virginie Le Torrec et Guillaume Garcia (dir.), *L'Union européenne et les médias*, Paris : L'Harmattan, Cahiers Politiques, 2003, p. 126-127. Voir également : Jérôme Bourdon, «Une communauté inimaginable : l'Europe et ses politiques de l'image», *Mots*, n°67, décembre 2001, p. 150-167.

¹⁶ Ce type de critique, voire de stigmatisation, est d'ailleurs très ancienne puisqu'en 1953, à propos d'un sondage réalisé sur la Communauté européenne de défense, l'éditorialiste de *Paris-Presse* écrivait : «Quelle montagne d'indifférence ! 52 % des personnes interrogées ne savent pas si le traité a été signé. Il y a là un phénomène affligeant de rébellion du public contre sa propre information. Qu'on n'aille pas me dire que c'est la faute de la presse si les Français sont mal informés, tous les journaux en parlent [...]. Bref, à notre époque, il est des ignorances qui ne devraient plus être excusables». Cité dans : Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion*, *op. cit.*, p. 491-492. Certains font d'ailleurs de

cette méconnaissance une arme politique. Ainsi les partisans irlandais du «non» au référendum sur le traité de Nice, utilisèrent, avec succès, un slogan emblématique : «*If you don't know, vote no*».

¹⁷ Toutes ces questions sont tirées de l'Eurobaromètre n°56 de l'automne 2001. On mesure la complexité des connaissances qu'il faut mobiliser pour répondre à de telles questions (comment mesurer, par exemple, les bénéfices que retire son pays de son appartenance à l'UE lorsqu'on n'a jamais connu que cette situation ?). Complexité que, bien entendu, une réponse limitée à un choix binaire ne permet pas de rendre.

¹⁸ Paul Magnette, *L'Europe, l'État et la démocratie*, Paris : éditions Complexe, 2000, p. 233 et suivantes. L'auteur y explique notamment (p. 236-237) que «l'Union européenne, concourt à développer les inégalités politiques. La complexité de son organisation institutionnelle, en rendant difficile la compréhension des rapports de force, accroît le sentiment d'incompétence politique des citoyens les moins instruits. L'absence, et même le rejet, des clivages idéologiques traditionnels et des acteurs politiques qui les portent, favorisent le retrait du politique : les citoyens ne disposent pas de grilles de lecture qui leur permettent de comprendre les enjeux, et se voient offrir un choix électoral flou qui peut encourager l'abstention [...] la construction européenne est doublement inégalitaire en termes de mobilisation politique : elle décourage les formes de participation privilégiées par les catégories socio-culturelles inférieures et favorise les modes d'implication des catégories supérieures».